

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Office concerné :
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Maîtrise des armements et politique de la maîtrise des armements
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Berne, le 23 juin 2020

CONCERNE :

Prise de position d'alliance F à la mise en consultation du Conseil fédéral de deux variantes d'un contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) ».

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les milieux concernés sur une modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), qui tient lieu de contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) ». alliance F remercie de cette opportunité et prend part à cette consultation.

En préambule :

alliance F est la plus ancienne faîtière des associations féminines de Suisse. Elle regroupe plus de 100 organisations et 500 membres individuelles au sein d'une association au sens des articles 60 et suivants CC. alliance F compte plusieurs anciennes et actuelles conseillères nationales et conseillères d'Etats parmi ses membres. Apolitique, elle défend et promeut des valeurs universelles d'égalité entre femmes et hommes dans lesquelles tou-te-s ses membres peuvent se retrouver.

alliance F tient à rappeler que les femmes et les enfants sont les premières victimes des conflits armés. Cette thématique spécifique faisait déjà l'objet d'un objectif stratégique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995. Les risques liés au commerce des armes y sont spécifiquement mentionnés. Par ailleurs, la reconnaissance de l'impact dévastateur des conflits armés sur les femmes et les enfants est également à la base de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Mise en consultation, prise de position d'alliance F:

alliance F partage la préoccupation de la coalition à l'origine du lancement de l'initiative dite correctrice sur la nécessité d'un contrôle démocratique plus strict des critères d'exportation d'armement, et sur la nécessité d'empêcher les exportations vers les pays en proie à une guerre civile ou qui violent systématiquement les droits humains.

Concernant les deux variantes d'un contre-projet indirect mises en consultation par le Conseil fédéral, alliance F approuve le transfert des critères d'autorisation dans la Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), plutôt que de les fixer dans l'ordonnance, avec la possibilité pour le peuple de se prononcer par référendum sur toute modification des critères.

Variante 1 : alliance F estime nécessaire d'empêcher les exportations d'armes vers les pays qui violent gravement et systématiquement les droits humains ou qui sont impliqués dans un conflit armés interne ou international. Ces principes doivent redevenir des motifs d'exclusion déterminants. C'est pourquoi alliance F juge problématique et désapprouve la variante 1 mise en consultation par le Conseil fédéral, qui transfère l'ensemble des critères d'autorisation dans la LFMG y compris la disposition dérogatoire introduite en 2014 dans l'Ordonnance sur le matériel de guerre (art. 5, al. 4, OMG). alliance F désapprouve l'attribution au Conseil fédéral d'une compétence dérogatoire en vue de préserver les intérêts du pays et notamment de maintenir la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS).

Variante 2 : Cette variante, qui prévoit également un transfert des critères d'autorisation dans la LFMG, ne reprend pas la disposition dérogatoire introduite en 2014 (art. 5, al. 4, OMG) qui permet l'exportation dans des pays qui violent gravement et systématiquement les droits de l'homme. Elle ne comporte pas non plus de compétence dérogatoire permettant au Conseil fédéral de s'écarter des critères d'autorisation. alliance F est favorable à la variante 2 et par conséquent à la suppression du régime dérogatoire.

Nous vous remercions de bien vouloir considérer notre prise de position et restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

Nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom d'alliance F,



Maya Graf
Conseillère aux Etats,
Co-présidente alliance F



Kathrin Bertschy
Conseillère nationale,
Co-présidente alliance F